

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À LOTBINIÈRE LE 11 OCTOBRE 2017 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

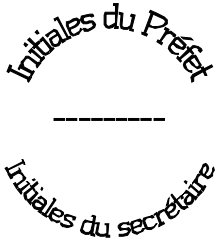
Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Marcel Richard
Maurice Sénécal
Annie Thériault
Sylvie Fortin Graham
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Claude Fortin
Mario Grenier
Renald Grondin

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 1 -



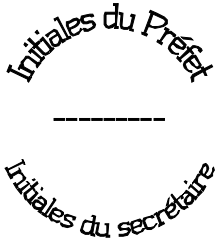
PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 13 septembre 2017;
4. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 27 septembre 2017;
5. Affaires courantes;
 - a) FDT 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 – Suivi;
 - b) FDT – Appel de projets 2017 – Rapport du comité d'évaluation de projets;
 - c) Reddition de compte – Pacte rural PNR-3;
 - d) FARR – Appel de projets;
 - e) Élection municipale 2017;
 - f) Calendrier des séances du conseil de la MRC – Correction;
 - g) Budget 2018 – Échéancier de travail;
 - h) Préparation des élections du comité administratif et des comités 2018;
 - i) Motion de félicitations pour la Randonnée Lotbinière à vélo;
 - j) Entrée en vigueur du RSHPPPP;
 - k) Adoption du règlement 280-2017 « Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune »;
 - l) Règlements du gouvernement du Québec – Hydrocarbures;
 - m) Demande d'appui de l'UPA – Sécurité routière et partage de la route;
 - n) Demande de reconnaissance – Entraide Ste-Croix;
 - o) Demande d'appui de CÉTAL;
 - p) Plan de travail service d'évaluation de la MRC de Lotbinière;
 - q) Bilan au 31 août 2017 du service de vidange des installations septiques;
 - r) SPEDE – Vente des crédits compensatoires – Rapport financier 2016;
 - s) Résumé des comités;
6. **PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC;**
7. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Analyse de conformité;
 - b) Projet de règlement 282-2017 – Station balnéaire et de villégiature 4 saisons - Sainte-Croix;
 - c) Nature des modifications – Règlement 272-2017 – Modification des PU;
8. Correspondance, présentation du résumé;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

9. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
10. Affaires nouvelles;
 - a) Infolettre MRC de Lotbinière – 1^{ère} édition;
 - b) Lotbinière en forme;
 - c) Berce du Caucase – Appui;
- 11. PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC;**
12. Levée de l'assemblée.

273-10-2017

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter l'ordre du jour.

274-10-2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 13 septembre 2017.

275-10-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 27 septembre 2017.

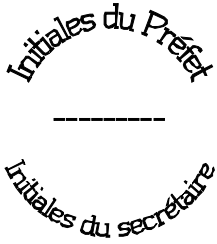
276-10-2017

FDT VOLET PACTE RURAL 2017-2018 – APPEL DE PROJETS RÉGIONAUX ET STRUCTURANTS

Attendu les recommandations du comité d'évaluation exprimées dans le rapport quant au dépôt de projets régionaux et structurants pour le fonds de développement des territoires (FDT) volet pacte rural (voir annexe);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 3 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les recommandations du comité ont fait l'objet d'une présentation le 22 septembre dernier lors du forum des maires;

Attendu les recommandations positives du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu d'accepter l'ensemble des projets régionaux et structurants décrits dans le rapport quant au dépôt de projets régionaux et structurants pour le FDT- 21 septembre 2017 (voir annexe) et de verser les sommes correspondantes aux différents promoteurs selon les modalités décrites pour un total global de 39 175 \$ rendant ainsi disponible dans l'enveloppe 2017-2018 le montant résiduel de 100 825 \$ pour éventuellement être réinvesti dans d'autres projets ou un second appel de projets en cours de période.

277-10-2017

REDDITION DE COMPTE DU PNR-3

Attendu que, par la résolution 091-03-2017, la MRC de Lotbinière approuvait le rapport terminal du pacte rural III aux fins de reddition de compte;

Attendu que le MAMOT a fait parvenir le 21 septembre 2017 le tableau de reddition de compte PNR-3 approuvé en demandant que ce dernier soit adopté lors de la prochaine séance du conseil;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'approuver le tableau de reddition de compte du PNR-3, tel qu'approuvé par le MAMOT.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Attendu que deux membres du conseil de la MRC ont signifié à leurs concitoyens qu'ils ne solliciteraient pas un nouveau mandat à titre d'élus;

Attendu qu'il y a lieu de souligner que Monsieur Renald Grondin a été élu comme conseiller municipal en 1985, qu'il siège à titre de maire de la Municipalité de Val-Alain depuis 1989 et qu'il a agi à titre de préfet de la MRC de Lotbinière de 1997 à 1998;

Attendu qu'il y a également lieu de souligner que Monsieur Maurice Sénécal a été élu comme maire de la Municipalité de Lotbinière en 2005 et qu'il a siégé à titre de préfet de 2007 à 2016;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de remercier Messieurs Maurice Sénécal et Renald Grondin pour l'apport significatif que leur présence a représenté à titre d'élus et de préfets auprès de leurs municipalités respectives et auprès de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 4 -



278-10-2017

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE EN 2018

Attendu que le calendrier des réunions du conseil de la MRC 2018 adopté le 13 septembre 2017 doit être modifié pour respecter les modalités du Règlement sur la tenue des séances du conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la date de l'assemblée du mois de novembre est modifiée pour le 28 novembre 2017;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu d'adopter le calendrier modifié des réunions du conseil de la MRC de l'année 2018.

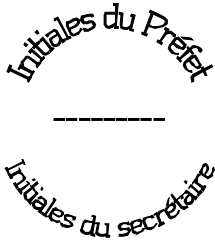
| MOIS | DATE | MUNICIPALITÉ | SALLE |
|-----------|----------------------|-----------------------------|--|
| JANVIER | 10 | N.D.S.C. d'Issoudun | Salle municipale 268, rue Principale |
| FÉVRIER | 14 | Saint-Janvier-de-Joly | Sous-Sol de l'Église 699, rue Principale |
| MARS | 14 | Saint-Édouard-de-Lotbinière | Salle municipale 2590, rue Principale |
| AVRIL | 11 | Saint-Gilles | Salle municipale 1605, rue Principale |
| MAI | 9 | Saint-Agapit | Complexe des Seigneuries, Salle C 1080, avenue Bergeron |
| JUIN | 13 | Val-Alain | Salle municipale 1245, 2 ^e rang |
| JUILLET | 11 | Saint-Patrice-de-Beaurivage | Salle municipale 530, rue Principale |
| AOÛT | <i>Pas de séance</i> | | |
| SEPTEMBRE | 12 | Leclercville | Salle municipale 8055, route Marie-Victorin |
| OCTOBRE | 10 | Saint-Antoine-de-Tilly | Centre communautaire 945, rue de l'Église |
| NOVEMBRE | 28 | Saint-Sylvestre | Centre multifonctionnel 435, rue Principale |
| DÉCEMBRE | <i>Pas de séance</i> | | |

MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de féliciter les organisateurs et les bénévoles de la 13^e édition de la Randonnée Lotbinière à vélo pour leur implication et la réalisation de cet événement rassembleur.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

279-10-2017

ADOPTION RÈGLEMENT 280-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du [13 septembre 2017](#);

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le règlement 280-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière tel que déposé et de porter ce règlement au « *Livre des règlements de la MRC de Lotbinière* ».

280-10-2017

HYDROCARBURES – PROJETS DE RÈGLEMENTS

Attendu que le gouvernement du Québec a publié des projets de règlements en lien avec la Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives (hydrocarbures) dans la Gazette officielle du 20 septembre 2017;

Attendu qu'un délai de 45 jours est alloué pour émettre des commentaires sur ces règlements, soit au plus tard le 4 novembre 2017;

Attendu que ce délai est très court et que la période est très mal choisie étant donné que les élections municipales sont présentement en cours dans les différentes municipalités du Québec;

Attendu que le Gouvernement du Québec a procédé à un remaniement ministériel le 11 octobre dernier et que cela laisse bien peu de temps aux nouveaux ministres de l'Énergie et des Ressources naturelles et du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour bien saisir les enjeux en lien avec ces règlements;

Attendu que les règlements sont présentement en analyse par le Centre québécois du droit de l'environnement et que les résultats ne sont pas encore disponibles;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités souligne, dans un communiqué émis le 22 septembre 2017, l'incohérence, le recul et la contradiction que représentent ces projets de règlements par rapport aux normes déjà en vigueur concernant la protection de l'eau potable;

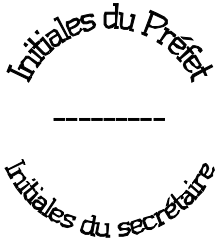
Attendu que ces projets de règlements vont à l'encontre de la demande répétée de la FQM à l'effet qu'un moratoire soit imposé sur les activités de sondage en milieu hydrique et la fracturation hydraulique;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu :

- de réitérer l'appui de la MRC de Lotbinière à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités évoquée dans son mémoire déposé dans le cadre de la Commission parlementaire sur le projet de loi n°106;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- de demander une extension du délai pour l'émission de commentaires sur les projets de règlements publiés le 20 septembre 2017;
- de remettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Énergie et des Ressources naturelles et du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au député de Lotbinière-Frontenac ainsi qu'à la FQM.

281-10-2017

APPUI À L'UPA – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Attendu que le Gouvernement du Québec vient de mettre en place un nouveau programme d'aide visant à financer des mesures ou des programmes de sécurité routière;

Attendu que l'UPA demande à la MRC de Lotbinière si elle est intéressée à s'associer à elle en vue de déposer une candidature conjointe (ou donner son appui) dans le cadre de cet appel de projets, lequel prendra fin le 30 novembre 2017;

Attendu que l'objectif de la démarche est de sensibiliser les usagers aux risques d'accident sur les routes rurales liés au partage de la route entre les différents utilisateurs afin de réduire les accidents impliquant nos concitoyens et la machinerie agricole;

Attendu que plus de 90 % de la région est actuellement sous l'application de la Loi provinciale sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

Attendu que ce projet s'inscrit de près ou de loin à des actions inscrites au PDZA de la MRC de Lotbinière, notamment de continuer la distribution de l'information sur les devoirs et droits des différents usagers de la zone agricole (action 4.4) et de mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur la notion de partage de la route (action 4.9);

Attendu que la MRC de Lotbinière sera appelée à participer à la réalisation du projet selon des critères qui seront à définir;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'appuyer la démarche initiée par l'UPA Chaudière-Appalaches et de démontrer à ces derniers l'intérêt de la MRC de Lotbinière à participer au succès de cette démarche selon des critères qui seront définis ultérieurement.

282-10-2017

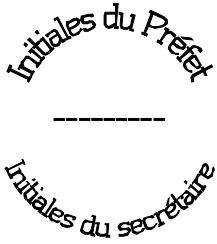
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Attendu qu'Entraide Ste-Croix sollicite la reconnaissance du conseil de la MRC de Lotbinière afin d'être reconnu à titre d'acteur essentiel du milieu en matière de sécurité alimentaire;

Attendu que la MRC de Lotbinière soutient depuis plusieurs années différents organismes oeuvrant dans le dossier de la sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la sécurité alimentaire est une priorité pour la MRC et que cela s'inscrit dans sa Planification stratégique 2014-2018;

Attendu que cette priorité se reflète par le soutien signifié à Aide Alimentaire Lotbinière et Entraide Ste-Croix via le Fond de développement du territoire de la MRC de Lotbinière pour l'année 2017-2018;

Attendu que la MRC de Lotbinière reconnaît l'importance du rôle joué tant par Entraide Ste-Croix que par Aide Alimentaire Lotbinière sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

Attendu que cette reconnaissance permettrait de légitimer le rôle de ces deux organismes et de les soutenir dans d'éventuelles démarches d'obtention de financement;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de reconnaître actuellement Entraide Ste-Croix et Aide Alimentaire Lotbinière comme étant des acteurs essentiels dans le dossier de la sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

283-10-2017

APPUI CÉTAL – PROJET DE RELOCALISATION

Attendu qu'un projet de relocalisation est en cours de réalisation pour l'entreprise CÉTAL située dans la municipalité de Laurier-Station;

Attendu que ce projet a pour but de donner à l'entreprise un lieu unique d'opération puisqu'actuellement l'entreprise en a plusieurs;

Attendu que plusieurs discussions ont déjà été réalisées entre Monsieur Stéphane Levac et la Commission scolaire des Navigateurs (service aux entreprises) afin d'évaluer la possibilité d'offrir leurs services à même ce nouveau lieu visé;

Attendu que ce projet offrira également la possibilité au CÉAN d'offrir de nouveaux services non desservis actuellement sur le territoire;

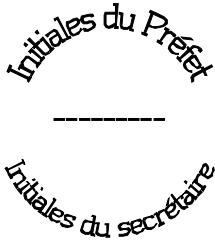
Attendu qu'une demande financière a été transmise à Desjardins pour le projet en question;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'appuyer CÉTAL dans la réalisation de leur projet de relocalisation afin de donner l'opportunité à l'entreprise d'obtenir un lieu unique d'opération sur le territoire de la municipalité de Laurier-Station.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

284-10-2017

SPEDE – ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXPLOITATION DU SYSTÈME DE DESTRUCTION DES BIOGAZ 2016

Attendu que la firme WSP Canada inc. a déposé le 28 septembre 2017 le rapport financier de l'exploitation du système de destruction des biogaz pour l'année 2016;

Attendu que ce rapport fait état d'un revenu, avant dépenses, de 63 392,96 \$ pour la vente de crédit carbone à Gaz Métro et d'un profit brut de 24 241,71 \$;

Attendu que, selon l'article 7.3 de la convention signée entre la MRC de Lotbinière et WSP Canada inc., WSP s'est engagé à verser une royauté annuelle de 50 % de tout bénéfice avant impôts générés par la valorisation et la vente des crédits carbone et que cela représente un montant de 12 120,06 \$ pour l'année 2016 (6 mois d'opération);

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exploitation du système de destruction des biogaz pour l'année 2016 tel que déposé et de répondre à la recommandation du comité de cogestion qui propose la création d'un surplus réservé pour l'amélioration des pratiques de gestion des matières résiduelles.

285-10-2017

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

| Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme | | | | |
|--|-----------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|
| Assemblée du conseil du 11 octobre 2017 | | | | |
| Municipalité | Adoption | Type | No. du règl. | No du certificat |
| Saint-Apollinaire | 01-05-17 | Zonage | 801-2017 | 2017-54 |
| Saint-Gilles | 11-09-17 | Zonage et lotissement | 521-17 | 2017-55 |

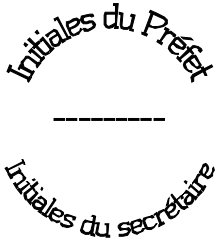
286-10-2017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 282-2017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ET ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DE CES MODIFICATIONS

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'un projet de station balnéaire et de villégiature 4 saisons voit le jour dans la municipalité de Sainte-Croix;

Attendu que, pour se réaliser, ce projet nécessite une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de créer un nouveau secteur dont la grande affectation sera récréotouristique;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 11 octobre 2017 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu :

- d'adopter le projet de règlement numéro 282-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.
- d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Croix devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer à cette modification.

287-10-2017

DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LA CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 282-2017

Attendu que la MRC de Lotbinière vient tout juste d'adopter un projet de modification de son schéma d'aménagement et de développement (SADR), projet de règlement 282-2017 (affectation récréotouristique à Sainte-Croix);

Attendu que l'article 50 de la LAU prévoit que la MRC peut demander au ministre son avis sur le projet;

Attendu qu'il est préférable de demander cet avis afin de pouvoir effectuer les ajustements nécessaires avant l'adoption finale du règlement;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) son avis sur la conformité aux orientations gouvernementales du projet de règlement 282-2017 (affectation récréotouristique à Sainte-Croix).

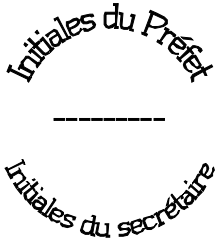
288-10-2017

MODALITÉ DE LA CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NO. 277-2017 ET 282-2017

Attendu que le conseil a adopté les projets de règlement 277-2017 et 282-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) ces projets doivent être soumis à la consultation publique;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de fixer une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement 277-2017 et 282-2017 le (*dans la semaine avant Noël 2017*) à 19h00, au centre administratif de la MRC de Lotbinière situé au 6375 rue Garneau à Sainte-Croix.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Charest que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 282-2017 pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, ainsi que ses amendements, afin d'ajouter un secteur à affectation récréotouristique dans la municipalité de Sainte-Croix pour permettre la réalisation d'un projet de station balnéaire et de villégiature 4 saisons sur l'ancien site de la piste de course.

289-10-2017

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 272-2016 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

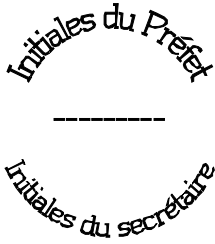
Attendu qu'elle a adopté le 14 juin 2017 le règlement 272-2016, afin de modifier le SADR, et que ce règlement est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

Attendu que, suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités de la MRC de Lotbinière doivent apporter à leurs règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 272-2016.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

290-10-2017

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

| Description | Montants |
|---|----------------------|
| Liste des déboursés | |
| Chèques émis | 291 058.20 \$ |
| Dépôts directs à faire | 182 672.13 \$ |
| Prélèvements (Paiements par Accès D) | 115 944.18 \$ |
| Total des paiements : | <u>589 674.51 \$</u> |
| Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit: | |
| Liste des engagements : | <u>175 578.85 \$</u> |

291-10-2017

APPUI AU PROJET - OFFENSIVE RÉGIONALE DE LUTTE À LA BERCE DU CAUCASE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Attendu que le regroupement des OBV de la Chaudière-Appalaches (OBV-CA) se propose à titre de porteur de dossier pour le dépôt du projet « Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches » dans le cadre du premier appel de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Attendu qu'à l'hiver 2016-2017 la Conférence administrative régionale (CAR) a identifié la berce du Caucase comme priorité régionale;

Attendu que la TREMCA a également identifié la lutte aux espèces envahissantes comme étant une de ses priorités régionales de développement 2017-2018;

Attendu que ce projet s'inscrit également dans l'enjeu 4 de la planification stratégique de la MRC de Lotbinière : Préserver et améliorer la qualité de l'environnement, naturel et humanisé. Plus spécifiquement, il s'insère dans les objectifs 4.2 Améliorer la qualité des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques et riverains et 4.4 Préserver et mettre en valeur les paysages, le patrimoine, les milieux naturels et les milieux de vie de cet enjeu;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'appuyer le dépôt du projet « Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches », porté par le regroupement des OBV de la Chaudière-Appalaches, à l'appel de projet en cours au FARR.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 12 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

292-10-2017

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 08.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 octobre 2017

Page - 13 -